

Lignes directrices relatives à la prise de décisions fondées sur les risques pour les lieux de travail et les entreprises pendant la pandémie de COVID-19

Objectif : Définir un cadre décisionnel axé sur le risque pour éclairer le choix des actions de santé publique à poser dans les lieux de travail et les entreprises en activité pendant la pandémie de COVID-19.

Public(s) : Les employeurs et les propriétaires d'entreprises peuvent utiliser ce document pour examiner les risques liés à la COVID-19 associés à leur lieu de travail/entreprise, ainsi que pour déterminer et mettre en œuvre des stratégies appropriées d'atténuation des risques, y compris les décisions de fermeture de lieux de travail. Ce document pourra aussi aider les autorités locales de santé publique (ASP) à prendre des décisions concernant les lieux de travail et les entreprises sur leurs territoires.

Ce document ne s'applique pas aux lieux de travail où des soins de santé sont dispensés à des personnes infectées par la COVID-19. Les employeurs des premiers intervenants et des travailleurs de la santé doivent s'assurer que les pratiques de prévention et de contrôle des infections et de santé et sécurité au travail sur leur lieu de travail ou dans leur contexte opérationnel sont conformes aux recommandations de l'autorité locale de santé publique pour le secteur de la santé.

À l'heure actuelle, nombre de provinces et de territoires ont rendu obligatoire la fermeture de tous les lieux de travail, à l'exception de ceux qui fournissent des services et des biens essentiels. Les employeurs et les entreprises doivent se référer au site Web de leur province ou territoire respectif pour obtenir la liste des services essentiels.

Le présent outil d'évaluation des risques est conçu pour aider les entreprises et les lieux de travail canadiens à réduire les risques de transmission de la COVID-19 dans leur environnement. Il est basé sur les conseils contenus dans les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé, [note 1](#), [note 2](#) et dans les lignes directrices des Centers

for Disease Control and Prevention (CDC) des États-Unis, [note 3](#), de même que sur des [hypothèses de santé publique](#) qui tiennent compte des preuves scientifiques et des avis d'experts actuellement disponibles. Le présent document d'orientation pourrait être modifié à mesure que de nouveaux renseignements sur la transmissibilité et le profil épidémiologique sont communiqués.

Les lieux de travail et les entreprises peuvent contribuer à la transmission d'agents pathogènes respiratoires comme le virus qui cause la COVID-19. Il est important que ces établissements mettent en œuvre des mesures de santé publique appropriées pour prévenir et réduire la propagation de la COVID-19 parmi tous ceux qui peuvent être présents sur le lieu de travail (par exemple, les employés, les entrepreneurs, les clients).

Les lieux de travail et les entreprises peuvent mettre en place des mesures clés pour ralentir la propagation du virus. Les lieux de travail et les entreprises sont hétérogènes; par conséquent, l'Agence de la santé publique du Canada recommande aux employeurs et aux propriétaires d'entreprises de mener une évaluation des risques pour décider des mesures de santé publique les plus appropriées à mettre en place dans un lieu de travail ou une entreprise en particulier pendant la pandémie de COVID-19. Cette évaluation doit prendre en compte l'épidémiologie de la maladie, les caractéristiques du lieu de travail ou de l'entreprise et de ses employés ou clients, et le poids ou l'importance des risques présents dans ces milieux. Les mesures qui peuvent être mises en place dans un lieu de travail ou une entreprise pour prévenir la propagation de la COVID-19 peuvent inclure la diffusion générale de messages de santé publique ou une meilleure communication avec les employés, les entrepreneurs et les clients, ou encore la mise en place de stratégies d'atténuation des risques ou même la fermeture d'un lieu de travail.

Épidémiologie de la COVID-19

Les preuves épidémiologiques suggèrent que ce virus se transmet facilement par gouttelettes respiratoires et par contact. Cela porte à croire que la transmission sur un lieu de travail ou dans un cadre professionnel pourrait se faire directement par contact étroit ou indirectement par l'intermédiaire de surfaces ou d'objets contaminés (vecteurs passifs de transmission). La transmission par des surfaces contaminées présente un risque plus élevé si les employés/clients partagent des postes de travail (par exemple, ordinateurs communs, appareils électroniques).

Les personnes qui ont été infectées par le virus de la COVID-19 peuvent transmettre le virus à d'autres personnes au début de leur maladie, y compris dans les jours précédant l'apparition des symptômes (présymptomatique), et jusqu'à au moins 10 jours après l'apparition des symptômes. Certaines personnes infectées peuvent présenter des symptômes très légers, ou ne présenter aucun symptôme (asymptomatique), mais

peuvent néanmoins transmettre le virus à d'autres personnes. Cela signifie que certaines personnes infectées pourront infecter d'autres personnes, mais qu'elles ne seront pas forcément malades ou ne se sentiront pas malades elles-mêmes. On estime que la période d'incubation du virus qui cause la COVID-19 est en moyenne de 5 ou 6 jours, mais qu'elle peut durer entre 1 et 14 jours.

Les données épidémiologiques portent à croire que la COVID-19 provoque une maladie bénigne chez la plupart des gens (~80 %), qu'une plus petite proportion de personnes développent une maladie plus grave, y compris une pneumonie, et que certaines en meurent. Les personnes les plus vulnérables aux complications et à l'aggravation de la COVID-19 sont les personnes âgées et les personnes immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques.

Stratégies d'atténuation des risques (y compris l'utilisation d'équipement de protection individuelle [EPI])

La gestion des risques liés à la COVID-19 sur le lieu de travail nécessite de multiples stratégies qui doivent être utilisées en combinaison pour être efficaces. Les employeurs/propriétaires d'entreprises, les employés et les clients ont tous un rôle important à jouer dans la prise de mesures visant à réduire la propagation de la COVID-19. Certaines entreprises ou certains lieux de travail peuvent choisir de fermer ou de faire travailler leurs employés à distance si possible, ou être obligés de le faire. Si le lieu de travail continue à fonctionner, des panneaux doivent être installés pour indiquer clairement que personne, ni les employeurs, ni les employés, ni les clients, ne doit entrer sur le lieu de travail s'il est malade, en isolement ou en quarantaine (auto-isolement).

- Tous les employés, y compris les travailleurs essentiels, doivent avoir pour instruction de rester chez eux s'ils ne se sentent pas bien. S'ils commencent à ressentir des symptômes au travail, ils doivent s'isoler immédiatement des autres, en informer leur gestionnaire et rentrer chez eux dès que possible, en évitant les transports publics et en prenant des mesures pour protéger les personnes qui les entourent.

Les lieux de travail et les entreprises essentiels qui continueront à fonctionner pendant la pandémie de COVID-19 devront mettre en œuvre une série de mesures de santé publique et de contrôles environnementaux recommandés pour réduire au minimum le risque de transmission de la maladie. Une hygiène des mains fréquente et rigoureuse (se laver les mains pendant 20 secondes avec de l'eau et du savon ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool), ainsi que le fait de ne pas se toucher le

visage, une bonne hygiène respiratoire et l'éloignement physique sont les moyens les plus efficaces pour prévenir l'infection.

L'éloignement physique (maintien d'une distance de deux mètres par rapport aux autres) est essentiel et efficace pour réduire la transmission des maladies infectieuses.

Les exploitants de lieux de travail doivent mettre en œuvre des mesures visant à garantir que l'éloignement physique ou les barrières entre les personnes (par exemple, les employés, les clients) sont maintenus de manière constante. Il peut s'agir d'utiliser des barrières physiques comme une fenêtre en plexiglas ou un cubicule à haute paroi, d'assurer une séparation de deux mètres entre les postes de travail, de mettre en place une signalisation ou des marquages au sol ou de faire appel à un personnel spécialisé pour donner des instructions.

L'hygiène respiratoire, à savoir tousser ou éternuer dans le coude ou dans un mouchoir, est une mesure efficace pour prévenir la propagation de gouttelettes respiratoires potentiellement infectieuses et la contamination de surfaces par une personne infectée par la COVID-19 (y compris celles qui ne présentent pas encore de symptômes).

Lorsqu'il n'est pas toujours possible de maintenir une distance physique de deux mètres entre collègues ou clients sur le lieu de travail, il convient d'envisager l'utilisation d'un masque non médical ou d'un couvre-visage (par exemple, des masques en tissu artisanaux, des masques anti-poussières, des bandanas qui couvrent la bouche et le nez), qui peut également empêcher les gouttelettes respiratoires d'une personne infectée d'atteindre d'autres personnes ou de contaminer des surfaces ou des objets communs (vecteurs passifs de transmission). Si un travailleur est seul derrière une barrière physique, un masque non médical ou un couvre-visage n'est pas nécessaire. Si le travailleur se trouve derrière une barrière physique avec des collègues ou s'il doit se déplacer de derrière la barrière physique (et qu'une distance de deux mètres n'est pas possible), il faut alors envisager un masque non médical ou un couvre-visage. Le port d'un masque non médical ou d'un couvre-visage vise à empêcher la propagation de l'infection par le porteur, mais il n'a pas été prouvé qu'il protège la personne qui le porte contre l'infection. Si l'utilisation d'un masque non médical ou d'un couvre-visage est recommandée sur le lieu de travail ou dans l'environnement d'une entreprise, les travailleurs doivent recevoir des instructions sur les soins et l'utilisation appropriés.

Dans le contexte de cette pandémie, des masques médicaux ou des respirateurs doivent être conservés pour les travailleurs de la santé et les autres personnes fournissant des soins directs aux patients atteints de la COVID-19. Il est extrêmement important de ne pas détourner l'approvisionnement de cet EPI de l'endroit où il est le plus nécessaire.

(Consultez les orientations disponibles sur le site Canada.ca/le-coronavirus pour des recommandations supplémentaires.)

En dehors du contexte des soins de santé, l'EPI devrait être utilisé seulement sur recommandation du service de santé et de sécurité au travail d'une organisation, et son utilisation devrait être fondée sur une évaluation des risques qui tient compte à la fois du risque associé à une tâche ou à une activité précise et des caractéristiques de la source de l'infection (p. ex. une personne malade ou un environnement contaminé).

L'utilisation de respirateurs (par exemple les respirateurs N-95), en dehors des établissements de soins de santé ou d'autres industries où les respirateurs sont couramment utilisés, n'est pas recommandée.

Si les travailleurs (qui ne sont pas des fournisseurs de soins de santé) doivent effectuer des tâches à moins de deux mètres de personnes ayant reçu un diagnostic de COVID-19, qui présentent des symptômes de COVID-19 ou qui sont en contact avec leur environnement, ils doivent consulter leur service de santé et de sécurité au travail pour discuter de la nécessité d'un EPI supplémentaire, tel qu'un masque médical, des gants, une protection oculaire/ faciale et une blouse (précautions contre la transmission par gouttelettes).

Une formation sur l'utilisation appropriée des EPI et la séquence pour les mettre (enfiler) et les enlever (retirer) devrait être fournie, car tous les EPI doivent être utilisés correctement pour éviter la contamination; le lavage des mains reste essentiel lors de l'utilisation des EPI.

Population vulnérable : Employés/entrepreneurs/clients				
Caractéristiques	Évaluation des risques	Justification de santé publique	Poids	Stratégies d'atténuation des risques
Démographie de votre main-d'œuvre et de votre clientèle	Les employeurs/propriétaires d'entreprises sont-ils conscients que les employés/clients appartiennent à des groupes démographiques qui courent un plus grand risque de contracter une	Les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies immunitaires et de maladies chroniques semblent être plus exposées à des maladies graves. Il convient donc d'envisager de les protéger contre une éventuelle exposition aux cas de COVID-19. Toutefois, l'état de santé des	Grande importance	<ul style="list-style-type: none">• Mettre l'accent sur la communication des risques au personnel et aux clients.• Encourager l'utilisation de mesures individuelles telles que le lavage fréquent des mains, l'éloignement physique, l'hygiène respiratoire et le fait de rester à la maison quand on est malade.

Population vulnérable : Employés/entrepreneurs/clients

	<p>maladie grave, comme les personnes âgées ou les personnes souffrant de troubles médicaux sous-jacents?</p>	<p>employés/clients ne peut être divulgué à leur employeur. Les lieux de travail/entreprises ne peuvent pas supposer qu'ils connaissent l'état de santé de leurs employés.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Si l'éloignement physique ne peut être maintenu de manière constante, les employés et les clients doivent envisager de porter un masque non médical ou un couvre-visage (par exemple, des masques en tissu faits maison, des masques anti-poussière, des bandanas). • Proposer des options aux personnes vulnérables sur le plan médical afin de réduire les contacts sociaux au travail, comme des modalités de télétravail, si possible.
	<p>Vos clients sont-ils plus susceptibles de propager la maladie (par exemple, jeunes enfants)?</p>	<p>Les jeunes enfants risquent davantage d'amplifier la transmission de la maladie, parce qu'ils sont généralement moins respectueux des pratiques d'hygiène des mains et de l'hygiène respiratoire et ont tendance à socialiser avec les autres d'une manière susceptible d'accroître la transmission. La prévention de la transmission à partir de ces populations protège indirectement l'ensemble de la population et peut réduire la demande pesant sur le système de soins de santé.</p>	<p>Importance moyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager une modification de la prestation des services (p. ex. réduire le nombre de clients ayant recours simultanément à ces services, fournir des services à l'extérieur) et promouvoir l'adoption de mesures individuelles, comme le lavage fréquent des mains, l'éloignement physique et l'hygiène respiratoire. • Garder à l'esprit qu'il peut ne pas être possible d'atténuer le risque pour certains groupes d'individus (par exemple, les enfants sont peu susceptibles de se conformer à l'éloignement physique, à l'hygiène des

Population vulnérable : Employés/entrepreneurs/clients

				<p>mains ou respiratoire ou de porter un masque non médical ou un couvre-visage).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envisager la nécessité d'augmenter la fréquence des nettoyages, en particulier pour les services à forte interaction.
	<p>Vos employés courent-ils un plus grand risque d'être infectés en raison d'un récent voyage à l'étranger ou de leur participation à un événement présentant un risque accru (par exemple, une conférence où la présence de cas était connue)?</p>	<p>Les voyageurs de retour de l'étranger et les personnes qui ont possiblement été en contact avec un cas (p. ex. lors d'une conférence ou dans leur foyer) sont priés de se mettre en quarantaine (s'isoler volontairement) chez eux pendant 14 jours.</p> <p>S'il s'agit de travailleurs des services essentiels, et s'ils sont asymptomatiques, ils pourraient devoir retourner au travail dans la période de 14 jours afin d'éviter une interruption des services essentiels.</p>	<p>Grande importance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir l'absentéisme ou d'autres modalités de travail (c'est-à-dire le télétravail). • Pour les voyageurs de retour qui sont asymptomatiques et considérés comme des travailleurs essentiels, il convient d'envisager une autosurveillance plus stricte et d'autres mesures visant à réduire l'exposition et la transmission à d'autres personnes (par exemple, le port d'un masque non médical ou d'un couvre-visage lorsque l'éloignement physique ne peut pas être maintenu). Les employeurs doivent procéder à une évaluation des risques (envisager de faire intervenir l'autorité locale de santé publique) en tenant compte de l'épidémiologie locale, de l'objectif de l'intervention, des ressources en infrastructures essentielles et des impacts positifs et

Population vulnérable : Employés/entrepreneurs/clients

				négatifs potentiels des recommandations.
Démographie et épidémiologie locales	La communauté locale connaît-elle un taux accru d'infection par la COVID-19?	Le risque d'exposition du personnel et des clients en milieu de travail peut être plus élevé s'il y a une transmission en cours au niveau de la communauté locale.	Grande importance	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter les autorités locales de santé publique compétentes sur les activités d'un lieu de travail ou d'une entreprise ou la possibilité de fermer un lieu de travail ou une entreprise.
	La population locale court-elle un risque accru de contracter une maladie grave si la COVID-19 circule?	Les entreprises qui interagissent avec des communautés comptant un nombre élevé de résidents âgés, des taux plus élevés de maladies chroniques ou des difficultés d'accès aux services de soins de santé peuvent avoir intérêt à réduire leurs activités pour limiter les expositions au sein de la communauté.	Importance moyenne	

Environnement : Lieu de travail/contexte

Type de service	Quel type de service votre entreprise/lieu de travail fournit-il (par exemple, service à la clientèle, restauration, fabrication, hôtellerie, covoiturage, etc.)?	<p>Le risque d'être exposé à l'infection ou d'être infecté est plus grand si les employés/clients interagissent plus étroitement (c'est-à-dire, contact étroit) les uns avec les autres ou avec de nombreux clients (par exemple, services de soins personnels).</p> <p>Le nombre et la durée des expositions ont également un impact sur le risque de transmission. Plus les expositions sont nombreuses ou longues,</p>	Grande importance	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les politiques et les procédures appliquées dans le lieu de travail pour réduire les contacts physiques, p. ex. en autorisant le télétravail, les horaires flexibles, l'étalement des horaires, l'utilisation du courriel et la téléconférence. • Modifier l'infrastructure pour favoriser une distance physique de deux mètres. • Dans la mesure du possible, envisager d'opter pour une solution sans argent comptant. Si cela
-----------------	---	---	-------------------	--

Population vulnérable : Employés/entrepreneurs/clients

		<p>plus le risque de transmission est élevé.</p> <p>Étant donné que la COVID-19 peut survivre sur des surfaces et des objets pendant des heures, voire des jours, le travail ou les services qui sont de nature transactionnelle peuvent représenter un risque d'exposition plus élevé (par exemple, échange d'argent ou d'objets).</p>		<p>n'est pas possible, encourager l'hygiène des mains après l'échange d'argent ou d'objets.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'importance d'un lavage fréquent des mains, de l'éloignement physique et de l'hygiène respiratoire. • Renforcer les pratiques de manipulation sécuritaire des aliments.
	<p>Les employés/clients participeront-ils à des activités qui favorisent la transmission?</p>	<p>Les activités qui pourraient contribuer à la propagation comprennent, sans s'y limiter, le chant, les acclamations, le contact physique rapproché (moins de deux mètres) et la manipulation d'objets communs (par exemple, mains courantes, ustensiles).</p>	<p>Grande importance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'importance d'un lavage fréquent des mains et de l'hygiène respiratoire. • Insister sur les mesures d'éloignement physique (p. ex. éviter de se saluer en se touchant comme avec une poignée de main, maintenir une distance d'au moins deux mètres avec les autres, dans la mesure du possible). • Si l'éloignement physique ne peut être maintenu de manière constante, les employés et les clients doivent envisager de porter un masque non médical ou un couvre-visage (par exemple, des masques en tissu faits maison, des masques anti-poussière, des bandanas). Éviter le partage d'équipement et de fournitures de bureau

Population vulnérable : Employés/entrepreneurs/clients

				<p>(p. ex. tablettes et autres appareils électroniques).</p> <ul style="list-style-type: none"> Éviter les repas-partage et les buffets, où les ustensiles de service, les assiettes, les plateaux et autres objets peuvent être manipulés par plusieurs personnes.
	Votre entreprise/lieu de travail fournit-il des services essentiels?	<p>Les travailleurs des services essentiels sont jugés indispensables pour préserver la vie, la santé et le fonctionnement de base de la société. Cela comprend, sans s’y limiter, les premiers intervenants, les travailleurs de la santé, les travailleurs des infrastructures essentielles, l’hydroélectricité et le gaz naturel, et les travailleurs qui sont essentiels pour approvisionner la société en biens essentiels tels que les aliments et les médicaments.</p>	Grande importance	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les incidences sociétales de la modification, de la réduction ou de l’arrêt des services. Examiner et réviser, au besoin, les plans de continuité des activités afin de classer les fonctions clés par ordre de priorité en cas d’absentéisme élevé sur le lieu de travail.
Milieu/ emplacement	Dans quel milieu se situe votre lieu de travail/entreprise (c’est-à-dire un lieu de vie communautaire, un grand espace public, un bureau)?	<p>Un lieu de travail/une entreprise situé dans un espace public à forte fréquentation présente un risque accru d’exposition ou d’infection à la COVID-19 en raison du nombre de personnes qui entrent et sortent du milieu (c’est-à-dire un nombre élevé d’introductions potentielles du virus).</p>	Grande importance	<ul style="list-style-type: none"> Les lieux de travail/entreprises qui opèrent dans des espaces publics et/ou des centres urbains peuvent envisager de modifier les heures de prestation de services ou de fermer pour réduire la propagation. Encourager les employés/clients à prendre les transports en commun en dehors des heures de pointe ou à utiliser un
	La majorité du travail/service est-il	<p>Les travaux/services offerts à l’extérieur (c’est-à-dire</p>	Importance moyenne	

Population vulnérable : Employés/entrepreneurs/clients

	effectué à l'intérieur, à l'extérieur ou les deux?	avec une ventilation plus importante) sont susceptibles d'être moins risqués que ceux qui se déroulent à l'intérieur (par exemple, les travaux de construction par rapport au travail administratif dans un bureau).		<p>véhicule personnel si possible pour limiter les contacts avec les autres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'importance d'un lavage fréquent des mains, de l'hygiène respiratoire et de l'éloignement physique. • Si l'éloignement physique ne peut être maintenu de manière constante, les employés et les clients doivent envisager de porter un masque non médical ou un couvre-visage (par exemple, des masques en tissu faits maison, des masques anti-poussière, des bandanas). Les employeurs/entreprises ayant plus d'un site sont encouragés à adopter une approche personnalisée des mesures sur le lieu de travail en fonction du contexte local.
	Votre lieu de travail/entreprise est-il situé dans une zone géographiquement éloignée ou à proximité d'une zone densément peuplée?	Un lieu de travail/une entreprise situé dans une zone plus densément peuplée (par exemple, une zone métropolitaine), peut présenter des risques d'exposition/d'infection plus élevés. La proximité d'un lieu de travail/d'une entreprise avec une zone à forte densité de population pourrait entraîner une diffusion plus rapide de la maladie.	Importance moyenne	
	Comment les clients/entrepreneurs accèdent-ils principalement à votre lieu de travail/entreprise (par exemple, transport public, voiture personnelle)?	Les lieux de travail/entreprises accessibles principalement par les transports publics peuvent présenter un risque accru de transmission en raison du contact avec des surfaces/objets potentiellement contaminés et de la proximité d'autres personnes (en particulier aux heures de pointe) pendant une longue période.	Importance moyenne	
Planification	Votre lieu de travail/entreprise	Les lieux de travail/entreprises qui	Grande importance	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner et réviser, au besoin, les plans de

Population vulnérable : Employés/entrepreneurs/clients

	dispose-t-il d'un plan de préparation à une pandémie?	disposent d'un plan de préparation solide sont plus susceptibles de pouvoir adapter leurs opérations/activités en fonction des conseils de santé publique recommandés.		<p>continuité des activités afin de classer les fonctions clés par ordre de priorité en cas d'absentéisme élevé sur le lieu de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les coordonnées des employés/entrepreneurs en cas d'urgence.
	Votre lieu de travail/entreprise dispose-t-il d'un plan de continuité des activités solide qui aborde des questions telles que les opérations essentielles, la hiérarchisation des travaux/services, la planification de la capacité de pointe, la formation polyvalente des employés?	Les lieux de travail/entreprises disposant d'un plan de continuité des activités solides sont plus susceptibles de pouvoir adapter leurs opérations/activités en fonction des conseils de santé publique recommandés.	Grande importance	
	Quel sera l'impact de l'absentéisme du personnel sur vos activités?	De nombreux employés/clients pourraient être malades ou devoir s'occuper d'une personne malade (par exemple, un parent âgé, un enfant), et ne pourraient donc pas se rendre au travail pendant un certain nombre de jours ou de semaines. Les employés reçoivent-ils une formation polyvalente pour assumer d'autres fonctions sur votre lieu de travail/entreprise?	Grande importance	<ul style="list-style-type: none"> Se préparer à mettre en place des politiques flexibles en matière de lieu de travail et de congé pour les employés malades, isolés ou s'occupant de membres de leur famille.

Population vulnérable : Employés/entrepreneurs/clients

		<p>Déterminez comment vous allez fonctionner si l'absentéisme augmente en raison de la hausse du nombre d'employés malades, de ceux qui restent à la maison pour s'occuper des membres malades de leur famille et de ceux qui doivent rester à la maison pour surveiller leurs enfants s'ils sont renvoyés de l'école.</p>		
	<p>Avez-vous un plan de communication des risques pour partager des renseignements avec vos employés, entrepreneurs et clients?</p>	<p>Les lieux de travail et les entreprises disposant d'un plan de communication des risques sont plus susceptibles d'atténuer la peur, l'anxiété, les rumeurs et la désinformation des employés/clients. Cela contribuera à une main-d'œuvre plus productive en période d'incertitude.</p> <p>De bonnes voies de communication sont essentielles pour renforcer les mesures de santé publique sur les lieux de travail, comme l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et le fait de rester à la maison lorsqu'on est malade afin de limiter la transmission. Ce plan peut également aider à respecter les conseils de santé publique.</p>	<p>Importance moyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan de communication des risques pour assurer une communication efficace et efficiente avec les employés, les entrepreneurs et les clients.

Population vulnérable : Employés/entrepreneurs/clients

	<p>Votre lieu de travail/entreprise emploie-t-il un petit ou un grand nombre de salariés?</p>	<p>Plus le nombre d'employés/clients est important, plus la probabilité que l'un d'entre eux soit un cas ou un contact de COVID-19 est grande. Un grand nombre de personnes peut également créer une plus grande probabilité de surpeuplement (par exemple, salle de conférence, cours de gym). Toutefois, des effectifs plus importants peuvent être mieux à même de gérer l'absentéisme.</p>	<p>Importance moyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager d'échelonner les heures de travail afin de réduire l'encombrement et les contacts étroits. • Envisager de conserver les employés ayant des fonctions essentielles uniquement pour réduire l'encombrement et les contacts étroits. • Envisager l'annulation d'activités non essentielles sur le lieu de travail. • Renforcer l'importance d'un lavage fréquent des mains, de l'hygiène respiratoire et de l'éloignement physique. • Si l'éloignement physique ne peut être maintenu de manière constante, les employés et les clients doivent envisager de porter un masque non médical ou un couvre-visage (par exemple, des masques en tissu faits maison, des masques anti-poussière, des bandanas).
<p>Politiques et pratiques</p>	<p>Est-il possible d'assouplir les politiques de travail dans le lieu de travail ou l'entreprise, par exemple en permettant le télétravail ou les horaires décalés?</p>	<p>Les lieux de travail et les entreprises dotées de politiques flexibles contribueront à réduire la transmission au sein du personnel en réduisant les contacts étroits entre les employés et/ou les clients.</p>	<p>Grande importance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager d'assouplir les politiques de congé de maladie qui soutiennent les employés en isolement à la maison lorsqu'ils sont malades, ou en quarantaine (auto-isolement) en raison de l'exposition à un cas ou du retour d'un voyage à l'étranger (par exemple, en

Population vulnérable : Employés/entrepreneurs/clients

				suspendant la nécessité de billets du médecin pour le retour au travail).
Santé mentale	Votre lieu de travail/entreprise offre-t-il un soutien en matière de santé mentale à vos employés?	Les employés/clients peuvent subir un stress accru lié à la COVID-19, qui peut faire remonter des traumatismes historiques, des traumatismes liés à des situations d'urgence passées, ou exacerber des facteurs de stress personnels ou communautaires permanents. Le soutien à la santé mentale peut contribuer à une main-d'œuvre plus présente et plus productive.	Faible importance	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les plans de réduction du stress en fonction de la situation de l'employé/du client. • Fournir des services de soutien en matière de santé mentale.
Infrastructure	L'infrastructure de votre lieu de travail/entreprise peut-elle être facilement modifiée pour permettre la mise en œuvre des mesures de santé publique et de prévention et de contrôle des infections (p. ex. des postes supplémentaires de nettoyage des mains, un espace de deux mètres entre les postes de travail)?	Les gouttelettes respiratoires ont tendance à tomber à moins de deux mètres de leur source; rester à une distance de deux mètres des autres est donc une précaution pour éviter la propagation. Si l'employeur/propriétaire n'est pas en mesure de modifier le lieu de travail/le local pour maintenir une séparation spatiale entre les employés ou les clients (idéalement deux mètres), le risque de transmission est plus grand (p. ex. espacer les tables dans les restaurants,	Importance moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'importance d'un lavage fréquent des mains, de l'hygiène respiratoire et de l'éloignement physique. • Donner accès à des installations de lavage des mains et placer des distributeurs de désinfectant pour les mains à des endroits bien en vue sur le lieu de travail ou dans l'entreprise, si possible. • Mettre à disposition des fournitures supplémentaires pour l'hygiène respiratoire, comme des mouchoirs jetables, une poubelle

Population vulnérable : Employés/entrepreneurs/clients

		<p>laisser quelques sièges vides entre les spectateurs au cinéma).</p> <p>Il faut se laver les mains plus fréquemment. Un désinfectant pour les mains à base d'alcool (60 % d'alcool ou plus) ou des éviers avec du savon et des serviettes jetables doivent être facilement accessibles.</p>		<p>doublée et des produits/fournitures d'hygiène des mains.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envisager d'augmenter la séparation spatiale entre les bureaux et les postes de travail ainsi qu'entre les individus (p. ex. les employés, les clients), idéalement une séparation de deux mètres, ou d'utiliser une barrière physique (p. ex. un cubicule, une fenêtre en plexiglas), si possible. • Si l'éloignement physique ne peut pas être maintenu de façon constante, les employés et les clients doivent envisager de porter un masque ou un couvre-visage non médical (p. ex. des masques en tissu faits maison, des masques anti-poussière, des bandanas). Améliorer les procédures et protocoles de nettoyage de l'environnement en accordant une attention particulière aux surfaces et objets fréquemment touchés.
	<p>Existe-t-il des points d'entrée et de sortie restreints qui obligent les personnes à être à proximité ou à passer par des zones fréquemment touchées (p. ex. tourniquets, entrée par empreinte digitale, portes et ascenseurs)?</p>	<p>L'encombrement et les files d'attente aux goulots d'étranglement peuvent faire courir aux employés/clients un risque accru d'exposition aux gouttelettes respiratoires. Les surfaces fréquemment touchées peuvent également être contaminées et accroître le risque de transmission. Utiliser des <u>désinfectants pour surfaces dures approuvés</u>.</p>	<p>Importance moyenne</p>	
<p>Nettoyage de l'environnement</p>	<p>Des procédures et protocoles de nettoyage de l'environnement sont-ils en place sur votre lieu de travail et dans votre</p>	<p>Le nettoyage de routine des surfaces et des objets fréquemment touchés aide à prévenir la transmission de la COVID-19 et à réduire le risque d'infection par auto-</p>	<p>Grande importance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rehausser les procédures et protocoles de nettoyage des lieux, en portant une attention particulière aux surfaces et aux objets fréquemment touchés (p. ex. téléphones, boutons

Population vulnérable : Employés/entrepreneurs/clients

	<p>entreprise? Est-il possible de les renforcer pour les harmoniser avec les conseils de santé publique?</p>	<p>inoculation après avoir touché une surface ou un objet contaminé (vecteur passif de transmission). Le virus à l'origine de la COVID-19 a le potentiel de survivre dans l'environnement pendant plusieurs jours. Le nettoyage, en particulier des surfaces et objets fréquemment touchés (vecteurs passifs de transmission), peut tuer le virus, rendant ainsi impossible la contamination des personnes.</p>		<p>d'ascenseur, ordinateurs, bureaux, tables et comptoirs de cuisine, toilettes, caisses enregistreuses, sièges, comptoirs de surface, comptoirs de service à la clientèle, bars, tables et menus de restaurant).</p>
	<p>Les surfaces fréquemment touchées seront-elles nettoyées et désinfectées fréquemment?</p>	<p>Le virus qui cause la COVID-19 peut vivre sur des surfaces de quelques heures à quelques jours. <u>Les surfaces fréquemment touchées peuvent être contaminées et augmentent le risque de transmission. Utiliser des désinfectants pour surfaces dures approuvés.</u></p> <p>La fréquence (c'est-à-dire un contact par rapport à plusieurs contacts) et la durée (c'est-à-dire un contact bref par rapport à un contact prolongé) de l'exposition à des surfaces et des objets fréquemment touchés pourraient accroître le risque de contamination.</p>	<p>Importance moyenne</p>	

Population vulnérable : Employés/entrepreneurs/clients

<p>Santé et sécurité au travail – y compris l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI)</p>	<p>Vos employés ont-ils accès aux services de santé et sécurité au travail sur place? Comment les personnes symptomatiques seront-elles traitées sur le lieu de travail ou dans l'entreprise? Comment les contacts seront-ils traités?</p>	<p>Bien que le dépistage ne permette pas d'identifier toutes les personnes infectées par la COVID-19 sur le lieu de travail et dans les entreprises, les professionnels de la santé et sécurité au travail peuvent être en mesure d'identifier et d'isoler rapidement et en toute sécurité les personnes symptomatiques sur le lieu de travail.</p>	<p>Importance moyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un plan pour isoler rapidement les employés présentant des symptômes. • Désigner un endroit où les employés/clients peuvent être isolés s'ils tombent malades sur le lieu de travail. • Veiller à ce que les professionnels de la santé qui travaillent sur place respectent les mesures appropriées liées à l'équipement de protection individuelle et à la prévention et au contrôle des infections, conformément à la procédure habituelle.
<p>Le présent document d'orientation ne concerne pas les milieux à haut risque comme les établissements de soins de santé.</p>	<p>Le bureau de la santé et sécurité au travail a-t-il évalué le risque associé aux interactions des employés avec le public?</p>	<p>Les employés dont les fonctions exigent qu'ils soient en contact direct avec le public peuvent être exposés à un risque accru en raison de leur proximité avec des personnes dont l'état de santé n'est pas connu.</p>	<p>Grande importance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut mener une évaluation des risques qui tient compte à la fois du risque associé à une tâche/activité précise et des caractéristiques de la source de l'infection (p. ex. une personne malade ou un environnement contaminé) pour déterminer les interventions les plus appropriées. • Les employés qui sont en contact avec le public (dans un rayon de deux mètres), avec des objets manipulés par le public ou avec des espaces occupés par le public, doivent se laver les mains souvent et entre

Population vulnérable : Employés/entrepreneurs/clients

				<p>chaque interaction avec des membres du public.</p> <ul style="list-style-type: none">• Il convient d'utiliser des outils et des technologies permettant de réduire au minimum les contacts avec le public, par exemple en demandant aux clients de scanner et d'emballer leurs propres achats lorsque cela est possible.• Si cela est possible, il convient d'envisager des obstacles, tels que des écrans en plexiglas transparent, pour protéger les employés qui doivent interagir avec le public à moins de deux mètres.• Si l'éloignement physique ne peut être maintenu de manière constante, les employés et les clients doivent envisager de porter un masque non médical ou un couvre-visage (p. ex. des masques en tissu faits maison, des masques anti-poussière, des bandanas).• Il convient de rappeler aux employés de ne pas toucher leur visage ou le masque non médical/le couvre-visage lorsqu'ils l'utilisent.• Si les travailleurs (qui ne sont pas des fournisseurs de soins de santé) doivent effectuer des tâches à moins de deux mètres de
--	--	--	--	---

Population vulnérable : Employés/entrepreneurs/clients

				<p>personnes ayant reçu un diagnostic de COVID-19, qui présentent des symptômes de la COVID-19 ou qui sont en contact avec leur environnement, ils doivent consulter leur service de santé et de sécurité au travail pour discuter de la nécessité d'un EPI supplémentaire, tel qu'un masque médical, des gants, une protection oculaire/faciale et une blouse (précautions contre la transmission par gouttelettes).</p> <ul style="list-style-type: none">• Si un EPI est recommandé, il doit être choisi sur la base des résultats d'une évaluation des risques et utilisé correctement; une formation sur son utilisation, y compris sa mise en place (enfiler) et son retrait (enlever), doit être fournie. Les gants sont recommandés lorsque les travailleurs seront en contact direct avec une personne malade, ou avec un objet ou un environnement contaminé.• Une mauvaise utilisation des gants et autres EPI augmente le risque d'infection en raison d'une mauvaise manipulation des gants et équipements potentiellement contaminés. S'ils doivent
--	--	--	--	--

Population vulnérable : Employés/entrepreneurs/clients

				<p>être portés parce que le personnel peut entrer en contact avec du matériel contaminé, ils doivent être appliqués correctement (lien vers les instructions dans le guide de gestion des cas et des contacts : Prise en charge par la santé publique des cas de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et des contacts qui y sont associés.</p>
	<p>Le bureau de la santé et de la sécurité au travail a-t-il évalué le risque des employés qui sont en contact direct avec les espaces occupés par le grand public?</p>	<p>Les employés dont les fonctions exigent qu'ils aient un contact direct avec les espaces occupés par le grand public peuvent être exposés à un risque accru en raison du contact avec des objets qui pourraient être contaminés.</p>	<p>Grande importance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Atténuation comme indiqué ci-dessus
<p>Déplacements</p>	<p>Des voyages nationaux/internationaux sont-ils fréquemment requis pour votre lieu de travail ou entreprise?</p>	<p>Il est actuellement conseillé aux voyageurs d'affaires de retour d'une destination internationale de s'isoler pour surveiller leurs symptômes pendant les 14 jours suivant leur arrivée au Canada. Cela se traduit par un absentéisme plus important si l'employé ne peut pas travailler à domicile, etc.</p> <p>La nature évolutive de l'épidémie rend la planification des voyages imprévisible, et les voyages internationaux comportent</p>	<p>Grande importance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller activement les Conseils de santé aux voyageurs et donner des renseignements sur les risques liés aux voyages. • Annuler tout voyage non essentiel à l'extérieur du Canada. • Évaluer la nécessité d'un voyage d'affaires en fonction des risques et des avantages, et envisager d'autres approches telles que la participation virtuelle à des réunions; prévoir l'absentéisme ou d'autres modalités de

Population vulnérable : Employés/entrepreneurs/clients

		le risque d'une exposition accrue, d'une mise en quarantaine à l'étranger ou d'un contact avec un cas pendant un voyage en avion.		travail (c'est-à-dire le télétravail) si les voyageurs internationaux ne peuvent pas retourner au travail conformément aux conseils de l'ASPC.
--	--	---	--	--